

Conditions générales de vente

pour la location de l'électronique, de téléphones mobiles et d'autres services - boutique électronique
www.turbado.fr

1. DISPOSITIFS GENERALES

1.1 Les conditions commerciales générales du portail de la page web www.turbado.fr avec les conditions en vertu de laquelle la société Turbado.eu Ltd, 30e étage, 40, rue Bank, London E14 5NR, Royaume-Uni, email: hello@turbado.eu (ci-après Turbado.eu Ltd) sur la base d'un contrat d'agence avec Turbado ES EShop, SL ; Siret : B54967740, placé au 540 Avenue de la Plaine, 06250 Mougins, France, site web : www.turbado.fr, e-mail: bonjour@turbado.fr, www.turbado.fr, figurant dans le registre de commerce du tribunal de district, téléphone 0176545486, heures d'ouverture: lundi - vendredi: 09: 00.am - 17:00 , gestionnaire responsable: Andrej Vargečko, fournit des services de portail Web (y compris les biens) que les services d'une société de l'information en conformité avec la loi n ° 22/2004 coll. sur le commerce électronique, telle que modifiée et la loi n ° 128/2002 coll. sur le contrôle de l'état du marché intérieur en matière de protection des consommateurs, telle que modifiée, dans le libellé de la loi n ° 284/2002 coll. tel que modifié, au destinataire de service (ci-après "CGV").

1.2. Le CGV traite des droits et obligations du fournisseur de services pour la location de l'électronique et les téléphones mobiles (ci-dessous le « fournisseur » ou « fournisseur de services ») et le destinataire de services liés à la location de l'électronique et les téléphones mobiles (ci-dessous « bénéficiaire » ou « destinataire de services ») dans le respect des règles et des conditions d'utilisation de ce site. Le bénéficiaire de services reconnaît que lors de la prestation de services, le fournisseur a le droit de modifier les conditions d'affaires pour la performance de ces services ainsi que la GBC, y compris les codes ainsi que la liste des prix et pour informer le destinataire à propos de ces changements lors de sa prochaine visite sur le site. Par la suite, le destinataire aura la possibilité d'être en accord avec ce changement ou de le refuser et donc mettre fin à ce contrat.

2. DÉFINITION DES TERMES

2.1. Société d'affaires Turbado UE Ltd, 30e étage, 40, rue Bank, London E14 5NR, Royaume-Uni, email: hello@turbado.eu, tél: 442035984593, se concentre dans ses activités commerciales dans le but d'effectuer une location de biens électroniques et de téléphones mobiles via un catalogue de marchandises (ci-dessous, les «biens loués») ainsi qu'un catalogue de services dédié aux bénéficiaires des services consommateurs / non-entrepreneurs.

Société d'affaires Turbado UE LLC, 113 Barksdale Professional Cen, 19711 Newark, Comté de New Castle, États-Unis, numéro d'identification fiscale : 4020425222, TVA ID: SK4020425222, se concentre dans des activités commerciales dans le but d'effectuer une location de biens électroniques et de téléphones mobiles pour les bénéficiaires des services des entrepreneurs.

sro Atlas Electronics, Janka Krala 2635/13, Sturovo 943 02, Slovaquie, ICO: 47165766, se concentre dans ses activités commerciales dans le but de rachat de biens électroniques et de téléphones

mobiles, ainsi que la reprise des passifs et des fonctions et services reçus par les bénéficiaires des services particuliers.

2.2. Le prestataire de services est le titulaire de tous les droits sur le contenu de www.turbado.es, principalement le droit à la protection de la propriété intellectuelle tels que les droits d'auteur, les logiciels, l'image de marque, la conception de site Web et savoir comment les fournir dans le cadre de la prestation de services. Les sociétés commerciales Turbado.eu Ltd et Turbado EU LLC sont les services des fournisseurs, des biens et des produits d'un portail Internet - catalogue de produits et autres services spécifiés au paragraphe 2.4 de ces CGV - le destinataire de services (ci-dessous, le « fournisseur »).

2.3. Le destinataire de services est une personne physique ou morale pleinement compétent pour accomplir des actes juridiques, qui utilise où qui a besoin des services fournis par le fournisseur sur la base d'un contrat de location de biens et la fourniture d'autres services relatifs aux marchandises en conformité avec paragraphe 2.4 de ces CGV (ci-dessous le « bénéficiaire »). Le destinataire, on comprend un destinataire non enregistré, un destinataire enregistré ou un destinataire enregistré avec accès payant. Le destinataire de services de Turbado.eu Ltd pourrait être un consommateur qui utilise les services pour son usage personnel, à celui de sa famille ou de son ménage, ou dans la position de l'entrepreneur spécifié en détail au § 2 par. 2 du Code de commerce.

Le bénéficiaire des services est une personne physique ou morale qui reçoit un service, afin de faire des affaires ou d'être dans la position d'un entrepreneur, avec la pleine capacité juridique, qui utilise ou demande des services fournis par le fournisseur sur les motifs d'un contrat de location de biens et la fourniture d'autres services liés aux marchandises sous 2.4 de ces CGV (ci-dessous le « bénéficiaire »). Le bénéficiaire est compris comme un destinataire non enregistré, un destinataire enregistré ou un destinataire enregistré avec accès payant. Le destinataire de services de Turbado UE LLC peut être l'entrepreneur qui utilise des services dans la position d'entrepreneur spécifié en détail dans la section 2 (2) Code de commerce.

2.4. Un (des) service(s) sont les produits et services fournis par le fournisseur au destinataire de services à titre gratuit - services de base - ou paiement - services payants - en fonction du type de services et de produits enregistrés et / ou payés et le type d'utilisateur. Outre l'accès au contenu accessible au public, au sein des services du fournisseur offre également la possibilité d'utiliser d'autres contenus sur le serveur Internet, comme l'espace pour l'enregistrement des bénéficiaires ainsi que des informations sur les autres services et des nouvelles sur le portail Web.

Le fournisseur offre des services (payant) : à court terme (moins de deux semaines) et à long terme (plus de deux semaines) en produits de crédit-bail comme une offre de produit de base et une large gamme de services liés aux avantages au lieu de tout simplement l'achat d'une offre dans le produit haut de gamme. Les bénéficiaires de services ont accès aux biens et services de base, avec 10% supplément (minimum de 20 € pour les produits ayant une valeur de dépôt inférieure à 200 €) un prix de base des biens et des services de qualité à des prix raisonnables. Le récepteur doit payer un loyer pour la location de produits et un dépôt minimum de 90% du prix total des biens de la marchandise plus UN10% (minimum 20 €) pour les produits de qualité supérieure. Après le retour de la propriété, le prestataire de services sera remboursé de l'acompte versé, à titre subsidiaire en tant que bénéficiaire de l'approbation des services doit déduire le dépôt par le calcul du solde dans lequel contractés parties conviennent par rapport à retourner la marchandise et leur état, et le fournisseur rembourse le montant correspondant dans le compte du destinataire et d'émettre une facture électronique pour le montant restant. Le fournisseur renverra le supplément de 10% (minimum 20 €)

pour les produits haut de gamme à un destinataire sous forme de crédits à déduire les dépôts suivants pour la vente de produits, si toutes les conditions suivantes sont remplies :

1. La garantie du produit expire après 24 mois en produits de qualité supérieure et 2. si le destinataire n'a pas réclamé la garantie des produits de réparation loués et ne pas utiliser tout autre produit de qualité de service (tels que le retour de produits dans les 30 jours suivant la livraison, le retour du produit au jour 30 en conformité avec 2.5.6. CGV). Le montant du dépôt est de niveau avec le prix le plus compétitif dans l'achat de marché ; Cependant, il contient aussi les services et les avantages suivants :

Le produit de base offrant :

2.4.1. Livraison de marchandises dans les trois jours ouvrables, à partir de la date de commande, le stock disponible n'opère pas de frais additionnels.

2.4.2. Une période d'essai de 15 jours avec une garantie de remboursement de 100%,

2.4.3. L'option à vie pour retourner les produits basés sur un prix convenu à l'avance, conformément à 2.4.5. GBTC et l'attribution de ce contrat à nouveau destinataire de service Electronics Atlas;

2.4.4. La réparation ou l'échange de marchandises endommagées sous garantie au niveau de la garantie accordée par le fabricant dans les 30 jours pour le modèle identique ou similaire dans les mêmes conditions (ou conditions similaires), de la même marque ou d'une autre, avec des paramètres identiques ou similaires, la couleur ou la portion identique ou similaire à effet identique ou similaire.

2.4.5. Le rachat et le remboursement du prix des marchandises et l'attribution de cet accord pour Atlas Electronics, ont lieu sur le principe suivant :

Plus tôt, le destinataire renvoie le(s) produit(s) et attribue ce contrat à l'Atlas Electronics, plus le pourcentage de la valeur d'origine des marchandises sera élevé, plus il sera payé, dans les conditions suivantes :

L'article loué doit être retourné dans son état fonctionnel, dans une seule pièce et avec l'accessoire minimum requis pour une utilisation fonctionnel du prochain locataire. La société s.r.o Atlas Electronics Company se réserve le droit d'évaluer l'état des produits et de proposer des montants plus élevés pour la reprise des marchandises. Les prix minimums garantis pour lequel le destinataire de la société de service s.r.o Atlas Electronics assume l'objet du contrat du bail :

- 0-1 mois à compter de la date de validité du contrat et la date du début de la location = 40% du dépôt
- 1-3 mois à compter de la date de validité du contrat et la date du début de la location = 30% du dépôt
- 3-6 mois à compter de la date de validité du contrat et la date du début de la location = 20% du dépôt
- 6-12 mois à compter de la date de validité du contrat et la date du début de la location = 10% du dépôt
- Chaque six mois entamé, réduit à la moitié le montant des six mois précédents.

Le produit haut de gamme proposé :

2.4.6. Livraison gratuite de marchandises sur le prochain jour ouvrable si elle est disponible en stock,

2.4.7. Prise en charge gratuite en cas de réclamation, réparation ou de retour de marchandises

2.4.8.1. Une période d'essai de 15 jours avec une garantie de remboursement de 100%,

2.4.8.2. Une période d'essai compris entre 15 et 30 jours avec une garantie de remboursement, à l'exclusion du supplément de 10% pour les produits haut de gamme,

2.4.9. L'option pour retourner les produits à vie basés sur un prix convenu à l'avance, conformément à 2.5.6. GBTC et l'attribution de ce contrat à l's.r.o Atlas Electronics;

2.4.10. La garantie pour le remplacement du même produit ou d'un modèle similaire, dans les deux jours ouvrables.

2.4.11. Rachat et le remboursement du montant de marchandises et l'attribution de ce contrat à l'sro Atlas Electronics aura lieu dès que le destinataire aura renvoyer le bien, plus tôt, le destinataire renvoie le(s) produit(s) et attribue ce contrat à s.r.o l'Atas Electronics, plus le pourcentage de la valeur d'origine des marchandises sera élevé, plus il sera payé, dans les conditions suivantes :

L'article loué doit être retourné dans son état fonctionnel, dans une seule pièce et avec l'accessoire minimum nécessaire à la poursuite de l'utilisation normale de la prestation de la location ce celui-ci. La société Atlas Electronics se réserve le droit d'évaluer l'état des produits et de proposer des montants plus élevés pour la reprise des marchandises. Les prix minimums garantis pour lesquels la société Atlas Electronics prend sur le sujet du loyer et contrat du destinataire de services dans le cas d'un produit haut de gamme

- 0-1 mois à compter de la date de la validité du contrat et la date du début de la location = 40% du dépôt
- 1-3 mois à compter de la date de la validité du contrat et la date du début de la location = 30% du dépôt
- 3-6 mois à compter de la date de la validité du contrat et la date du début de la location = 20% du dépôt
- 6-12 mois à compter de la date de la validité du contrat et la date du début de la location = 10% du dépôt
- Chaque six mois entamé, réduit à la moitié le montant des six mois précédents.

2.4.12. La surtaxe de 10% (minimum 20 €) pour le produit (premium) dit haut de gamme sera retournée au client sous forme de crédit pour les commandes futures fournisseur de services si l'un des services du produit haut de gamme est utilisé dans le délai de 24 mois à compter de l'commande produit donné. Plus précisément : la période d'essai de 30 jours, garantie exprimée en remplacement du produit, de rachat ou de retourner le produit, l'échange de produits avec paiement supplémentaire.

Les bénéficiaires de services peuvent utiliser les produits de la même manière que pour un achat classique et ont les mêmes droits d'utilisateur concernant les marchandises. Les bénéficiaires de services doivent obtenir la confirmation du dépôt de l'acompte versé et le fournisseur de services doit déduire un centime symbolique de ce dépôt à l'année comme le coût de la location. Une facture électronique de ce prix de location sera enregistrée dans le système du fournisseur et doit être accessible par le destinataire des services. Le destinataire de services donne son consentement et représente la puissance et la capacité d'ouvrir et de lire et d'accepter les factures électroniques. Le fournisseur de services peut envoyer la facture par e-mail sur demande pour un montant de 5 euros,

soit imprimé et envoyé par le service slovaque de messagerie pour 10 euros, ou dans une lettre recommandée de 15 euros. Le fournisseur doit informer le destinataire sur ces frais, également au moment de faire la demande. Il est facturé pour chaque facture par e-mail et le service postal.

Une description plus détaillée des services fournis :

- Le fournisseur de services exploite également des boutiques en ligne locales dans d'autres pays;
- Les bénéficiaires de services choisissent les marchandises / produits de la même manière que dans d'autres boutiques en ligne;
- Les bénéficiaires de services marchandises / produits sont basés sur un contrat de location et le paiement d'un dépôt ainsi que d'autres services haut de gamme supplémentaires sont proposés;
- Les bénéficiaires de services commandent des marchandises / produits en ligne / via un formulaire de commande, soit personnellement, par courrier électronique ou bien par téléphone;
- Les bénéficiaires de services n'achètent pas le produit, ils engagent et paient un dépôt; par commande, ils concluent un contrat de location avec le fournisseur à distance via Internet. Le fournisseur doit délivrer la confirmation d'un acompte versé au bénéficiaire des services.
- Le dépôt servira de garantie pour les actifs loués contre tout dommage éventuel, une perte ou une autre dévaluation.
- Le coût de location (loyer) d'un montant de 0,01 € par an sera automatiquement facturé à la date d'anniversaire de ce contrat et sera déduit par le fournisseur de l'acompte versé avec une facture électronique sur la déduction du loyer qui doit être accessible au destinataire en ligne, comme convenu par les deux contractés;
- Le loyer pour tous les clients de location clôturer en 2014 est remis pour la première année (2014). Ceci est une offre promotionnelle sur tous les accords clôturer durant l'année 2014;
- Les marchandises ou produits sont livrés à l'adresse du destinataire en utilisant un service de messagerie, si aucune autre forme de transport est convenu, dans les délais convenus;
- Les services suivants liés à la location de biens / produits seront fournis au destinataire des services: Service de base: produit permanent et immédiat de la disponibilité de l'offre, la livraison gratuite de marchandises dans les trois jours ouvrables, essai gratuit de 15 jours garantie de remboursement à 100% garantie à vie pour le rachat / location objet attribution sur la base des conditions prédéterminées, express réparation ou échange garantie. Services Premium : l'accessibilité offerte permanente et immédiate aux produits, la livraison gratuite des marchandises sur le prochain jour ouvrable, le transport gratuit des produits sous garantie récupérés, réparés ou retournés.

2.5. L'enregistrement d'un destinataire de services Web n'est pas obligatoire pour pouvoir utiliser les services de base de la recherche sur la page internet. En revanche, l'enregistrement d'un destinataire de services est obligatoire pour pouvoir utiliser les services payants.

2.6. Les services Web de base sont fournis gratuitement par le fournisseur au destinataire sans inscription / commande / ni même contrat.

2.7. Les services web payants sont fournis par le fournisseur au destinataire après paiement fondé sur l'enregistrement / une commande / un contrat.

2.8. Le catalogue des marchandises est une base de données des biens et produits, celui-ci précise leurs paramètres techniques en détail et indique d'autres données spécifiques, fournissant des informations sur leurs activités ; le catalogue de services comprend les services fournis par le fournisseur.

2.9. Une commande est un formulaire électronique pour demander un service payant complété par le bénéficiaire et accessible sur le portail web <http://www.turbado.fr/> et, en même temps, il est l'expression de la volonté du destinataire de signer un contrat sur la fourniture de services payants et à la même elle représente la confirmation de lecture et d'expression du consentement à ces termes

et conditions commerciales.

2.10. La communication électronique entre le fournisseur et le destinataire se déroule sous la forme de livraison électronique des documents ou des annonces à l'adresse e-mail de contact de l'autre partie, ou en plaçant sur la page web appropriée du fournisseur accessibles au destinataire de services via Internet ; cela remplace l'exigence que les documents soient sous forme écrite, comme convenu par les deux parties au contrat. L'achèvement et l'envoi d'un formulaire sur le portail web de www.turbado.sk a aussi la nature d'un avis écrit. Si requis par la loi, la communication doit être sous forme écrite et livré à l'adresse postale de l'autre partie.

2.11. Les relations entre le fournisseur et le récepteur suivent le contrat sur la fourniture de services et ceux-ci CGV des services en temps commencer à utiliser par le destinataire, y compris les listes de prix, des catalogues et des codes connexes et CGV modification CGV. La CGV fait partie du contrat signé dans la fourniture de services (ci-après « contrat »). Conformément à la disposition § 273 de la loi n ° 513/1991, le Code de commerce tel que modifié et la CGV font partie intégrante chaque échange sans l'autorisation explicite d'un autre sujet. Le contrat et la CGV sont exprimés en langue slovaque, les fichiers contrats avec les fournisseurs, la documentation sur l'enregistrement, les commandes et CGV pour la durée des relations de liaison pour au moins trois ans à compter de la prestation de services.

2.12. Avant de commencer à utiliser les services, le bénéficiaire des services doit se familiariser avec le CGV et exprimer son accord avec celui-ci, de façon implicite pour commencer à utiliser les services (y compris tout contenu librement accessible au public) forme. Ceci est valable pour une personne non inscrite ou explicitement dans l'enregistrement dans le cas d'un destinataire enregistré. Toute personne qui n'est pas d'accord avec le CGV doit cesser d'utiliser les services, y compris l'utilisation de contenu gratuit, accessible au public, et transmettre en même temps de s'abstenir de faire de l'commande et de conclure un contrat.

2.13 L'organe de surveillance et d'inspection de contrôle de la performance des services est l'inspection du commerce slovaque, Inspection STI pour la région de Košice, Vrátna 3, 043 79 Košice

2.14. Le destinataire de services - un consommateur - est une personne physique qui n'a pas agi dans leurs activités commerciales ou d'autres activités entrepreneuriales ou dans leur travail individuel lors de la conclusion et l'exécution du contrat. Le consommateur est une personne qui achète des services pour leurs propres besoins, pour un membre de sa famille ou son ménage.

2.15. Le destinataire de services - un entrepreneur - est une personne inscrite au registre du commerce (principalement les sociétés de commerce), (un entrepreneur figurant dans le Registre des entreprises), une personne qui les entreprises basées sur autre qu'un commerce licence basée sur des réglementations spécifiques (ce qui inclut, par exemple, un pigiste comme les avocats, etc.), ou une personne qui effectue la production agricole et est répertorié dans la documentation en conformité avec une réglementation spéciale.

3. Signature d'un contrat et la commande SERVICES

3.1. Le fournisseur et le destinataire des services sont d'accord avec ce mode de fermeture d'un contrat obligatoire et doivent tenir compte que le contrat sera rompu dans les cas suivants : considérer le contrat à être fermé dans les cas suivants :

3.1.1. En cas d'un destinataire non enregistré, au moment où :

3.1.1.1 commencer à utiliser le service Web, ou commencer à utiliser le contenu accessible au public,

librement, lorsque le destinataire des services a manifesté son accord avec la GBC implicitement ;

3.1.1.2 le bénéficiaire des services de base et la prime payés exprime implicitement leur accord avec le libellé du CGV comme une partie intégrante du contrat ;

3.1.2. Dans le cas d'un destinataire enregistré :

3.1.2.1. au moment de l'inscription d'un nouveau bénéficiaire des services sur le site via le formulaire en ligne, l'enregistrement d'un destinataire de services, accessible sur le site Web du fournisseur en vous connectant icône dans le récepteur complet données requises identification (en particulier votre adresse e-mail, nom, numéro de téléphone), et exprime son accord explicite avec CGV en tant que partie intégrante du contrat en cliquant sur l'accord de l'icône et l'accord possible pour des informations sur les nouvelles intéressantes qui sont envoyés au fournisseur en cliquant sur l'accord et l'icône d'enregistrement. Un destinataire de services peut résilier votre contrat pour recevoir des nouvelles intéressantes à tout moment en envoyant un courriel à l'adresse e-mail du fournisseur ;

3.1.2.2. En enregistrant l'utilisateur dans le fournisseur de service, qui se connectera automatiquement au portail Web après l'insertion de l'adresse e-mail et du mot de passe en utilisant le journal dans la section sur le « Connectez-vous au portail web" dans l'en-tête.

3.1.2.3. Par le bénéficiaire des services d'envoi d'une commande ou demande de services de paiement.

3.2. Enregistrement d'un destinataire de services (ci-après une « demande ») ou commencer à utiliser les services qu'ils seront effectués avec une totale discrétion pour le destinataire. L'envoi de cette inscription ou commencer à utiliser les services, le bénéficiaire de services confirme que comprenait la CGV, sont familiers avec sa version en vigueur au moment de l'enregistrement ou de l'application, ou de lancer l'utilisation des services et que ceux-ci que CGV en termes de contenu, ils font partie intégrante du contrat, avoir le contrôle des relations contractées entre le prestataire et le destinataire des services.

3.3. Le prestataire fournit à un destinataire non enregistré dans le service Web, des services de base sans passez commande et un accès gratuit au contenu librement accessible, et leur permet de prendre part à l'évaluation des entreprises (possibilité de soumettre un commentaire) y compris l'espace nécessaire, tandis que les services mentionnés sont pas exigibles et peuvent être modifiées à tout moment.

3.4. Le prestataire fournit à un destinataire enregistré, l'inscription de base et les services Web de base sans commande et sans frais, ainsi que l'accès au contenu librement accessible au public, un profil de base dans le carnet d'adresses et leur permet de prendre part à des sociétés d'évaluation, tandis que les services mentionnés ne sont pas exigibles et peuvent être modifiées à tout moment.

3.5. Outre les services de base, le fournisseur fournit un destinataire enregistré de services avec les services ou l'accès à des services payants dans le champ d'application convenu payés sur la base d'une commande.

3.6. Commande o forme de payement des services :

3.6.1 le destinataire de services enregistré se doit de remplir le formulaire de commande électronique accessible sur la page web du fournisseur où ils insèrent toutes leurs données d'identification (principalement nom / nom et prénom, adresse e-mail, etc.),_le genre et l'étendue des services et ils exprimer leur accord avec la CGV en tant que partie intégrante du contrat clos.

Avant de confirmer une commande, le destinataire de services vérifie que la commande est complète, celui-ci a la possibilité de vérifier les données entrées et de corriger les erreurs possibles sur le formulaire, en conformité avec la loi n ° 22/2004 coll. sur le commerce électronique. Si le destinataire de services confirme la commande, la commande est envoyée au fournisseur. En envoyant une commande, le destinataire de services confirme qu'ils acceptent le prix des services, conformément à la liste actuelle des prix accessibles sur le site Web du fournisseur et confirme qu'ils se sont familiarisés avec le CGV valide au moment de la passation de la commande, et que ces CGV qui, en termes de contenu font partie intégrante du contrat, contrôler les relations contractées entre le prestataire et le destinataire des services.

3.6.2 Le fournisseur doit envoyer immédiatement au destinataire de la confirmation électronique des services de commande, organisera les services requis et de commencer à fournir des services de paiement. Dans le même temps, le fournisseur émettra des factures électroniques à des intervalles de moins d'un an et les rendre accessibles sur votre système à l'acquéreur après qu'ils se connectent. En outre, le bénéficiaire recevra une facture à l'adresse indiquée dans la commande.

Sollicitude de commande :

3.7. Le destinataire des services sollicitera les biens et services par l'intermédiaire d'un formulaire de commande. L'envoi d'un formulaire de commande est considérée comme une proposition de signature d'un contrat sur la location d'éléments tangibles - produits- la fourniture de services connexes (ci-après le «Contrat»).

3.8. Le destinataire de services déclare qu'ils ont été familiarisés avec l'offre actuelle du fournisseur de services et de produits, les prix des biens et services sur la base des services valides Liste des prix (ci-dessous le «Prix»).

3.9. Une commande de services doit essentiellement contenir les éléments suivants:

a) toutes les données d'identification, adresse, numéro de téléphone et adresse e-mail exacte du destinataire de services;

b) Numéro d'identification fiscale, TVA;

c) d'autres données de facturation jusqu'à la date;

d) des données complètes pour la prestation de services, ce qui sont:

- L'adresse de correspondance, sinon l'adresse du destinataire de services;

- Le code, le nom des marchandises, le numéro et le prix;

- Le code du service commandé;

- Une meilleure description des produits ou services ;

- Le délai et la portée, comme convenu;

e) le montant du dépôt ou le prix des services de location commandés à l'exclusion et y compris la TVA;

f) une déclaration confirmant que le bénéficiaire de ces services connaît ces conditions d'affaires générales, qui font partie intégrante du contrat et qu'il l'approuve pleinement,

g) une déclaration selon laquelle ils ont été informés des possibilités et des conditions d'annulation du contrat,

h) une déclaration indiquant que toutes les données déclarées sont vraies.

3.9. Le prestataire de services est uniquement lié par une commande dont il a légalement accepté.

Une commande légalement acceptée est considérée comme une déclaration en temps opportun écrit par le prestataire de services adressée au destinataire de services, dans lequel le prestataire de services confirme qu'ils acceptent l'commande du destinataire de services.

3.10. Aux fins de la présente CGV, un commande soumis avec succès et acceptée, ainsi que les conditions générales de vente, il est considéré comme aussi un contrat.

3.11. Le prestataire de services est également autorisé à rejeter la signature d'un contrat implicite sans donner de raison. Le destinataire de services n'a pas le droit automatique à signer un contrat si le prestataire de services a une raison légitime.

3.12. Sauf indication contraire explicite dans ces GBC, toute modification du contrat ne peuvent être réalisés sous la forme d'amendements, numérotés écrits qui doivent être signés par les deux parties sur le contrat.

3.13. Le fournisseur de services doit mettre en œuvre les services demandés dans la qualité requise et la quantité à temps et conformément aux termes des conditions énoncées dans l'commande. Le prestataire de services peut proposer une prorogation de la date limite pour la livraison des produits et services indiqués dans l'commande et en informer immédiatement le bénéficiaire des services de cette extension. Si le destinataire de services n'est pas d'accord avec l'extension et le destinataire de services ne sont pas en conformité avec un autre fournisseur de services à long terme, le contrat ne cessera pas.

4. PÉRIODE POUR FOURNIR DES SERVICES

4.1. Le contrat est signé pour une durée indéterminée, sauf si les parties engagées en ont convenu autrement, ou la période est indiquée pour un cas particulier dans le contrat ou CGV.

4.2 Le délai de livraison pour les services est indiqué dans l'commande après l'accord mutuel des parties contractantes. Dans le cas contraire, la période pour la première prestation des services se fera dans les 30 jours calendaires à compter de la confirmation de la commande.

5. DROITS D'AUTEUR

5.1. Au cours de la prestation de services par le fournisseur, le destinataire de services est autorisé à utiliser personnellement le service, ainsi que des articles qui sont soumis à la protection de la propriété intellectuelle tels que les droits d'auteur accessible par le fournisseur en matière de services mais seulement pour leurs propres besoins personnels, en temps réel sur un ordinateur ou tout autre équipement technique qui leur permet d'utiliser les services, et seulement à travers l'accès aux services dans le cadre spécifié dans le contrat ou la commande et CGVCGV Cette autorisation est non transférable et non exclusive.

5.2. Le destinataire de services engage à ne pas modifier, bloquer ou perturber, surcharger ou endommager le bon nom du portail Web ou endommager le bon nom du fournisseur. Ils engagent en outre de ne pas menacer ou perturber le fonctionnement du portail, de ne pas menacer, déranger, bypass ou percer la sécurité du portail web et les moyens de sécurité du fournisseur, ou pour obtenir les données personnelles des autres bénéficiaires (par exemple, leur journal dans les noms ou les mots de passe).

5.3. Au moment de l'enregistrement et / ou de commencer à utiliser les services, le destinataire de services s'engage à utiliser le service en conformité avec la CGV, y compris les codes, les règlements juridiques et les instructions du fournisseur, et engage à adhérer à la CGV y compris les codes.

5.4. Le bénéficiaire de services reconnaît que le fournisseur peut, à tout moment, vérifier si le destinataire utilise des services dans le cadre et les conditions énoncées dans la GBC et vérifier le respect de la GBC par le bénéficiaire ; le bénéficiaire des services doit permettre au prestataire d'exercer leurs droits à inspecter.

5.5. Le destinataire s'engage à respecter la loi et de protéger les intérêts autorisés du fournisseur et des tiers. Le bénéficiaire ne doit pas utiliser les services pour toutes les activités juridiques ou des

activités qui sont en contradiction avec la bonne conduite, et lors de l'utilisation des services, ne doit pas enregistrer le contenu qui est en violation des dispositions légales ou ces GBC, la pratique des affaires ou la bonne conduite.

5.6. Lorsque vous utilisez les services, le bénéficiaire des services doit protéger les articles qui font l'objet de la protection des droits de propriété intellectuelle des fournisseurs et des tiers, et qui sont placés sur le portail Web (principalement les droits d'auteur, marques), dont l'utilisation du fournisseur permet au destinataire dans la fourniture des services. Le destinataire de services engage à ne pas interférer avec les droits d'auteur ou d'autres éléments qui font l'objet de la protection des droits de propriété intellectuelle sur le portail web, principalement de ne pas les utiliser et les rendre accessibles au public de toute autre manière que celle indiquée dans ces GBC ou par la loi. Le destinataire de services engage à ne pas modifier ou de quelque façon interférer avec des objets placés sur le portail Web qui font l'objet de la protection des droits de propriété intellectuelle du fournisseur ou des tiers, et de ne pas copier, distribuer ou diffuser au public, ou utiliser tout contenu appartenant au fournisseur ou à des tiers en dehors de la copie de leurs propres besoins, si le contenu est protégé par des moyens techniques de protection. Le destinataire est seulement autorisé à prendre connaissance du contenu et, dans de tels cas, il ne doit pas être copié, même pour leurs propres besoins.

5.7. Le destinataire de services en ligne n'a pas le droit de fournir, prêter, transférer, louer ou fournir des tiers avec la permission d'accéder aux services en ligne entièrement ou partiellement, de façon permanente ou temporaire, à titre gratuit ou payé, sans le consentement écrit préalable du fournisseur. Le destinataire doit sécuriser leurs données d'identification et / ou d'enregistrement contre les abus, y compris les mots de passe pour l'accès aux services, et surtout ne pas les transmettre à des tiers.

5.8. Si le destinataire de services en ligne découvre que des tiers ont violé la propriété intellectuelle des droits de protection, le destinataire s'engage à informer immédiatement le fournisseur d'une telle violation ou menace de violation.

6. CONDITIONS DE LIVRAISON DES SERVICES ET DES BIENS DE VACANCES

6.1. Le fournisseur doit toujours fournir des services de bonne qualité, correctement et en temps opportun, conformément aux exigences énoncées par le destinataire de services en forme électronique / commande, si ceux-ci ne sont pas en contradiction avec les dispositions de ces GBC et ne sont pas d'indication contraire dans ce Contrat.

6.2. Parties contractantes ont convenu lors de la fermeture d'un contrat de services conformément au point 2.4 et 2.5 de ces GBC, y compris un contrat sur la location de biens (articles tangibles).

6.2.1 Via ce contrat, le fournisseur (en tant que bailleur) de marchandises au destinataire (en tant que locataire) renonce à la marchandise commandée pour une utilisation temporaire à des fins communes dans un état facilitant l'utilisation normale, et le récepteur (locataire) engage à payer le fournisseur (bailleur) un montant convenu ainsi qu'un dépôt convenu.

6.2.2. Sur la base de ce contrat, le bénéficiaire (locataire) a le droit d'utiliser les produits commandés (ci-après "item") d'une manière appropriée pour sa nature et le but et en conformité avec le présent contrat.

6.2.3. Si l'élément loué a des défauts qui empêchent ou entravent son bon usage, le destinataire (locataire) a le droit d'être fourni avec un autre élément ayant le même objet. La période de garantie est d'un minimum de deux ans si non déclaré différemment dans les services commandés.

6.2.4. Le destinataire (locataire) engage à payer le fournisseur (bailleur) un dépôt ponctuel à titre de garantie. Le destinataire (locataire) engage également à payer le fournisseur (bailleur) loué conformément à la Liste des prix, généralement 0,01 € par an. Le tarif de location est versé annuellement à terme échu le 15e jour du mois. Une partie proportionnelle de l'acompte versé sera

utilisé pour le paiement. Si le locataire renvoie l'élément engagé dans les 14 jours suivant la signature du présent contrat, à l'état tel que livré, ils ont le droit à un remboursement d'un montant égal à la somme totale de la location dans les trois jours ouvrables à compter de la livraison de l'article au bailleur.

6.2.5. Si le bien loué a des défauts qui empêchent ou entravent son utilisation, le locataire a le droit à un remplacement d'un tel élément d'un élément fonctionnel pour la durée de la période de garantie, ce qui est un minimum de deux ans. Après l'expiration de la période de garantie, les réparations et l'entretien sont payés en totalité par le locataire ou consent à l'utilisation ultérieure de l'élément loué avec les limites et les défauts.

6.2.6. Le droit à l'exemption du paiement des frais de location ou d'un rabais, il doit être appliqué au bailleur dans les 30 jours à compter de la découverte d'un défaut irréparable au cours de la période de garantie.

6.2.7. Un bail est signé pour une durée indéterminée à partir de la date de réception de la chose louée, sauf indication contraire dans l'commande.

6.2.7.1 Si la relation de location ne dépasse pas 10 ans, le contrat de location sera considéré et sera chargé comme si conclu dès le départ pour une période de temps défini.

6.2.8. Le destinataire (locataire) engage à informer immédiatement le fournisseur (bailleur) de tout dommage, perte ou destruction de l'objet loué, ainsi que de tout autre changement.

6.2.9. La responsabilité du locataire pour les dommages suit les dispositions pertinentes du Code civil sur la responsabilité pour les dommages, sauf indication contraire dans ces CGV et la responsabilité se produit principalement si les dommages causés par une utilisation incorrecte ou inappropriée des articles.

6.2.10. Le destinataire (locataire) est autorisé à sous-louer des articles, passé à un tiers, même sans le consentement du bailleur, ainsi il peut gérer le produit loué comme il le souhaite, sans aucune limitation de la part le bailleur.

6.2.11 Le contrat de location prend fin à l'expiration de la période pour laquelle elle a été signée ou par épuisement du dépôt ou en remboursant le dépôt. Le prestataire a le droit de terminer le contrat sans réclamation pour objet de loyer si le bénéficiaire n'a pas rompu le contrat.

Le bailleur a le droit de résilier le contrat, mais n'a pas le droit au retour de l'article louée.

6.2.12. Une fois la fin de la période de location, le locataire s'engage à renvoyer l'article loué au bailleur dans l'état dans lequel il l'a reçu, compte tenu de l'usure et des dommages à prendre en considération. Le niveau d'usure excessive et des dommages sera évaluée par le propriétaire pour retourner l'article loué et une facture électronique relative à cette usure si les deux parties sont d'accord, et le dépôt peut être utilisé pour le paiement de celle-ci, à émettre Je suis d'accord récepteur. Le reste de la caution sera restituée au locataire ou utilisé pour le dépôt d'un nouveau contrat, selon les souhaits du locataire.

6.2.13 Si le destinataire (locataire) renvoie l'élément après la période de délai convenue dans le contrat, ils engagent à payer le loyer jusqu'au article est retourné. Si le locataire est en retard dans le retour d'articles, il s'engage à payer une pénalité contractée pour être en retard dans la quantité de 0,05% du prix des marchandises pour chaque jour de retard.

6.2.14. Le contrat de location se termine lorsque les articles loués sont retournés. Cela ne porte pas atteinte au droit à la réparation des dommages.

6.2.15. Si l'article est perdu, le locataire doit payer les frais de location jusqu'à ce que la perte est

signalée aux autorités de l'État appropriées et ces autorités confirment la propriété de l'article, ou jusqu'à ce que le propriétaire découvre la perte autrement. Le locataire n'est pas responsable des autres paiements financiers en dehors de l'acompte versé.

6.3. Le bail se termine par la résiliation du contrat par le fournisseur, si le bénéficiaire des services viole certaines de ses fonctions conformément aux présentes CG et ne corrige pas la violation dans le délai prévu pour la rectification.

6.4. La résiliation du contrat prend effet lorsque le prestataire de services fournit des informations sur ce fait, le destinataire de services par écrit ou par e-mail.

6.5. Le prestataire de services peut ajouter un produit aux produits loués don individuel. Le don est accepté par le propriétaire et a trouvé le produit loué. En acceptant ce don, le locataire approuve l'acte de donation, conformément au § 628-630 par. Code Civil.I. Le service offre cadeau gratuit avec la condition énoncée au paragraphe 6.6 des CG.

6.6. Le destinataire du produit loué et don gratuit accepte l'acte de donation à la condition retourner le cadeau si les produits pour lesquels le don a été fournis sont retournés et le contrat de location résilié comme indiqué et déterminé par le fournisseur des services de ce produit. Le destinataire de services est tenu de payer le prix d'achat initial du don si elle n'est pas retournée dans les 7 jours civils suivant la demande du fournisseur pour le retour du don.

7. PRIX DES SERVICES

7.1 Le prix de la mise en place et la fourniture de services de paiement au bénéficiaire toujours être déclarée selon la liste des prix accessibles sur le fournisseur de site Web de celui-ci et en conformité avec la loi n ° 18/1996 Coll de. Sur les prix, telle que modifiée, qui est une partie intégrante de ces conditions générales et l'ensemble du contrat.

7.2. Les bénéficiaires ont accès aux services de base et des produits de qualité à des prix compétitifs. Le bénéficiaire doit payer un acompte d'au moins 90% d'un montant égal à la totalité du prix de la marchandise. Si le destinataire de services décide de retourner la marchandise, le prestataire de services doit émettre une liste de prix selon le projet de loi dans la CGV et du montant déterminé de la conformité de dépôt au paragraphe 2.4.5 de la CGV pour la période dans lequel le destinataire utilise les marchandises et, en fonction de l'état des produits retournés. Le fournisseur doit retourner le montant approprié de compte de la banque du destinataire et d'émettre une facture électronique pour les services rendus. Après que les deux parties conviennent du projet de loi peut être payé en totalité de l'acompte déjà versé. Le montant du dépôt est déterminé dans l'commande et est habituellement d'au moins 90% du prix de vente plus compétitifs sur le marché. Le fournisseur est autorisé à modifier la liste des prix, la structure et le niveau des prix des services ou des produits dans les conditions indiquées dans la CGV.

7.3. Le destinataire des services Ltd Turbado US LLC peut être retardée dans le paiement de son obligation si:

7.3.1 Si il y a eu une proposition appropriée donnée à un tribunal pour la cessation des services par le bénéficiaire ou une proposition d'autorisation de restructuration, s'il y a une décision sur le bénéficiaire des services d'établissements, une procédure de faillite ou la restructuration du destinataire de services ou s'il y a une décision liée à (I) la plus bénéficiaire de marchandises ou (II) tous les biens du bénéficiaire;

7.3.2. Une déclaration de faillite contre le bénéficiaire est autorisée ou d'une restructuration ou d'une proposition de faillite est rejetée parce que le bénéficiaire des services a la propriété insuffisante ;

7.3.3. Le destinataire des services est insolvable ou déclaré par écrit qu'il est incapable de payer adéquatement la dette ;

7.3.4. Le bénéficiaire des services révoqué, vendu ou utilisé la totalité ou la plupart de ses actifs, ou a laissé la plupart de ses activités d'origine ;

7.3.5. Le destinataire de services (I) fusionne avec un autre sujet, (II) divise la société, ou (III) transfère la totalité ou la plupart de leurs actifs de l'entreprise à un autre sujet et si, lors de la fusion, de scission ou transférer, le successeur principal ou l'acquisition de la matière ne dépasse pas toutes les obligations des bénéficiaires en vertu de la loi ou le contrat en termes de satisfaction des exigences du fournisseur, comme indiqué dans le contrat ;

8. PROCÉDURE DE PAIEMENT DES SERVICES

8.1. Après avoir reçu une demande du destinataire et fournir au destinataire des services de paiement, le fournisseur doit délivrer un reçu pour le montant correspondant à l'acompte versé pour la prestation de services, conformément à la liste actuelle des prix et le rend disponible pour le destinataire par voie électronique par le biais de votre système ou de l'envoyer par la poste à l'adresse indiquée dans l'commande, ou l'envoie à l'adresse du destinataire, ainsi que les biens ou séparément. En cas d'accord entre les deux parties, la partie de l'acompte versé dans son ensemble peut être utilisé pour le paiement du montant annuel facturé, qui sera déduit de la caution payée, comme convenu avec le bénéficiaire des services.

8.2. Le destinataire de services engage à payer en un temps opportun le prix ou le dépôt pour le paiement des services rendus dans le cadre du contrat et / ou la liste de prix fournisseur pour le jour de la réception des marchandises. La date de paiement du prix / dépôt est comprise comme le jour où la somme atteint le compte bancaire du fournisseur de service. Si facture électronique ne sont pas payés à temps, le bénéficiaire des services doit payer une amende de 0,05% contractée pour chaque jour de retard dans le paiement

8.3. Le dépôt sera utilisé pour le paiement de tous les futurs paiements de loyer liés à ce contrat de location pour lesquels une facture est émise si le bénéficiaire ne va pas payer différemment. Si la facture du prix n'atteint pas le compte bancaire du fournisseur avant le vingtième jour de la date d'émission de la facture et si le montant de l'acompte versé est insuffisant, le contrat pour la fourniture de paiement devient invalide et inefficace et les arrêts de prestataires fournissant des services de paiement au bénéficiaire et accès temporaire par le récepteur pour les services de paiement est annulé.

8.4. Pour le rétablissement des services payés au bénéficiaire, si la prestation de services a été interrompue à la demande du bénéficiaire ou à la suite du non-paiement du prix pour la fourniture des services payants, le fournisseur doit charger la bénéficiaire des frais pour la réintégration des services payants, comme indiqué dans la liste actuelle des prix du fournisseur. La fourniture de services payants est rétablie pour le destinataire lors de la réception de cette somme dans le compte bancaire du fournisseur.

8.5. S'il y a un changement dans les services de paiement, le prix pour les frais de service seront facturés en modifiant la date de la variation du service rendu par le fournisseur.

8.6. Si le paiement est effectué à l'étranger, le bénéficiaire s'engage à payer tous les frais bancaires de telle sorte que le compte bancaire du fournisseur reçoit un paiement intégral pour les services de paiement.

9. DROITS ET OBLIGATIONS DU BÉNÉFICIAIRE DES SERVICES

9.1. Le destinataire de services engage à se familiariser avec le GBC ainsi qu'avec le code et le contenu des règles pour l'utilisation de ses services avant de commencer à utiliser le portail ou le service web.

9.2. Ce portail et ses services web ne peuvent être utilisés par le destinataire de services qui est d'accord avec la GBC et pendant l'utilisation, est conforme aux autres règlements juridiquement contraignants.

9.3. Le destinataire de services respecte et accepte qu'il est responsable dans son intégralité pour :

9.3.1. Le contenu des données entrées dans l'utilisation des services doit être objective, réelle, ne devrait pas entrer en conflit avec les règlements juridiques, principalement le Code civil, le Code de commerce et le droit d'auteur doit être en conformité avec le bien et la pratique commerciale honnête, et ne doit pas interférer avec les intérêts protégés par le fournisseur ou par des tiers.

9.3.2. Dans l'utilisation des services en ligne portail web, les normes juridiques, morales et éthiques sont appliquées de la même manière que pour toute informations soit accessibles au public ;

9.3.3. Le contenu de la page web www.turbado.fr peut être modifié à la discrétion du fournisseur à tout moment sans avertissement préalable ou le consentement du destinataire, Si tout le contenu est supprimé ou le site Web cesse de fonctionner complètement ; le récepteur peut, par conséquent, de façon permanente ou temporairement perdre l'accès à des fournisseurs de contenu et des tiers et le contenu des données du destinataire de service ;

9.3.4. La violation du contrat, la CGV ou le code par le destinataire de services permet à l'entreprise de supprimer le contenu des données du destinataire du service, d'arrêter immédiatement et / ou arrêter la fourniture de services et de bloquer l'accès destinataire services. Si l'accès est bloqué, cela entraîne automatiquement la résiliation du contrat et dans le cas d'un destinataire enregistré, également l'enregistrement ; la mise à disposition sur les dommages reste valable.

9.4. Dans l'inscription / l'application / la commande / le formulaire, le destinataire du service engage à déclarer des données vraies, complètes et précises et informer le fournisseur par écrit de tout changement dans leurs données d'identification ; si ces changements ne sont pas signalés, les données d'origine seront décisives et le destinataire des services sera responsable de tout dommage possible.

9.5. Le destinataire de services s'engage en outre à informer le fournisseur de services sans délai de tous les défauts dans la fourniture de services en conformité avec ces GBC, et d'en informer immédiatement le fournisseur de tous les faits qui pourraient influencer négativement sur la prestation de services par le fournisseur.

9.6. Le destinataire de services s'engage à effectuer une copie de sécurité de ses données.

9.7. Le destinataire de services (une entité physique) est d'accord avec l'administration, le traitement et l'archivage des données personnelles par le fournisseur, en tant qu'administrateur, pour la période nécessaire en conformité avec la loi n ° 122/2013 coll. sur la protection des données personnelles, si le destinataire a complété ces données ou le fournisseur a obtenu par l'intermédiaire d'un enregistrement, l'application ou dans l'accès du destinataire aux services. En envoyant une sollicitude enregistrement, pour commencer à utiliser les services, le destinataire confirme que toutes les données complétées par eux, y compris les données personnelles fournies, sont véridiques et exacts, et ils confirment que avant de donner leur consentement, ils ont été informés de tous les droits qui leur sont applicables découlant de l'accord précité, principalement sur le fait que la fourniture de données personnelles est volontaire, que le sujet des données personnelles, ils ont accès à ces données et qu'ils peuvent retirer ce consentement à tout moment par écrit à la adresse du fournisseur; cela ne vaut pas dans les cas où le traitement des données personnelles est fondée sur

les droits énoncés dans les règlements juridiques. Le fournisseur a le droit d'autoriser une tierce personne à traiter les données personnelles dans le plan juridique. En signant un contrat de location, le bénéficiaire des services payants permet au prestataire, en conformité avec le contrat sur la représentation de l'entreprise conformément au § 652 de la loi n ° 513/1991. de la Loi sur le code et coll commercial n ° 122/2013. sur la protection des données personnelles tel que modifié, la mise à disposition de leurs données personnelles vers un pays tiers, en particulier aux Etats-Unis, à la société Turbado EU LLC.

9.8. Le bénéficiaire de services reconnaît que le fournisseur envoie, via l'adresse e-mail indiquée dans l'inscription / demande, des informations sur la fourniture du service ou d'autres services, ainsi que les annonces d'affaires dans le respect des dispositions § 4 para. 6 de la loi n ° 22/2004 coll. sur le commerce électronique, telle que modifiée et la loi n ° 128/2002 coll. sur l'inspection de l'état du marché intérieur dans les affaires de protection des consommateurs telle que modifiée, et la loi n ° 284/2002 coll., La Loi sur le commerce électronique, tel que modifié. Le bénéficiaire a le droit de retirer son consentement à l'utilisation de leurs données de contact électronique à tout moment, ainsi que de refuser l'envoi de messages d'affaires du département des affaires du fournisseur via les coordonnées du fournisseur sur le site Web du fournisseur. Les annonces d'entreprises ne comprennent pas les informations techniques et opérationnelles et les informations relatives à l'enregistrement, l'application ou services.

10. DROITS ET OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE DE SERVICES

10.1. Le prestataire de services fournit au destinataire la possibilité d'utiliser les services de portail web gratuitement ou pour un paiement, en conformité avec la CGV.

10.2. Le fournisseur de services a le droit exclusif de modifier le portail Web, y compris les modifications apportées à la prestation de services et ceux-ci CGV sans en avertir le destinataire à l'avance et sans leur consentement.

10.3. Le destinataire sera informé des changements dans la prestation de services et de la CGV et les données sur l'efficacité de la formulation actuelle de la CGV à travers un avis sur le site Web du fournisseur. Si le destinataire de services n'est pas explicitement en désaccord avec ces modifications par écrit dans les sept (7) jours à compter de la notification des changements.

10.4. Le fournisseur de services a le droit de restreindre, interrompre ou cesser de fournir les services pour une raison quelconque, par exemple administration nécessaire, la maintenance, la réparation, et même sans donner de raison, sans préavis au destinataire et sans leur consentement. Le fournisseur a le droit de restreindre, interrompre ou cesser de fournir un service, supprimer le contenu et le bloc d'accès du destinataire par le destinataire du service, surtout si le service a été abusé d'il y a un soupçon que le service a été abusé par le destinataire ou une troisième personne, ainsi que dans d'autres cas d'une violation grave des droits de la personne bénéficiaire du service, la CGV légales ou réglementaires.

11. CESSATION DU CONTRAT

11.1. La relation contractée cesse dans les cas indiqués dans le CGV, principalement par un avis écrit auprès du fournisseur ou du destinataire de services avec effet immédiat ou par écrit la suppression du contrat.

11.2. Le bénéficiaire qui est un consommateur conformément au § 52 par. 4 de la loi n ° 40/1964CGV le Code civil modifié a le droit de retirer à distance le contrat conformément à la disposition de la loi § 12 No. 102/2014 Coll dans les 14 jours ouvrables à compter les jours de la signature du contrat. Le destinataire est conscient que le droit acquis est limité par le fait que cette période ne se raccourcit au moment où le prestataire commence à fournir le service modifier si les services sont rendus dans le respect des dispositions du § 12 par. 5, paragraphe a) de la Loi. Le bénéficiaire qui n'est pas un consommateur peut résilier le contrat par les cas prévus par le Code de commerce.

11.3. Une violation des dispositions de ces CGV, y compris les conditions d'affaires par le bénéficiaire des services est considéré comme une violation du contrat et peut être une raison pour l'interruption et / ou un arrêt immédiat dans la prestation de services. Sauf indication contraire dans le CGV, le fournisseur est autorisé à résilier le contrat avec effet immédiat et le bénéficiaire perd le droit au retour d'un acompte déjà versé, ou le fournisseur ne perd pas le droit d'être payé le prix pour les services pendant toute la période de facturation.

11.4. Lorsque le contrat est résilié pour des raisons imputables au destinataire de services, le bénéficiaire doit payer au fournisseur tous les frais encourus par celui-ci lié à la mise en place ou l'annulation de la prestation des services.

11.5. Résiliation du contrat par le prestataire de services est également exécuté au moment où le fournisseur, en conformité avec la CGV, cesse de fournir des services au destinataire et bloque l'accès par le destinataire des services si le bénéficiaire ne respecte pas les règles pour la fourniture de services Internet, l'utilisation du portail ou de la méthode pour l'utilisation des services qui peuvent être considérés comme une exécution vexatoire des droits par le bénéficiaire, ou une exécution des droits en contradiction avec la bonne conduite ou une pratique commerciale honnête; cette fin à l'enregistrement du destinataire, ainsi que le contrat. Annulation ou résiliation du contrat par le bénéficiaire des services - le consommateur - pour des raisons légales ou contractuelles est effectué par la remise d'une expression de ce souhait à l'adresse du fournisseur, en indiquant le numéro de la facture électronique du fournisseur de services; en cas de retrait du contrat, le contrat prend fin lorsque le destinataire exprime leur souhait de résilier le contrat et cela est remis au fournisseur de services.

11,6. La résiliation du contrat prend fin avec toute autorisation du destinataire de service pour l'usage des services fournis.

11,7. La résiliation du contrat ne doit pas affecter les dispositions relatives aux sanctions, la protection des données personnelles et des dispositions relatives à ces droits et devoirs de nature dont il résulte qu'ils devraient aussi continuer après l'annulation / retrait (principalement l'obligation pour le règlement financier pour la a fourni des services avant l'annulation / retrait du contrat). Après l'annulation du contrat, il n'est pas obligatoire pour le prestataire de services pour retourner une partie du prix reçu du destinataire de services, à moins que le contrat ou la loi stipule explicitement le contraire. Toutes les obligations et créances financières non facturées et / ou impayés applicables après la résiliation du contrat seront réglés avec quatorze (14) jours suivant la fin du contrat. Le bailleur engage à restituer une partie proportionnelle du dépôt au destinataire suivant les conditions générales d'affaires.

12. RESPONSABILITÉ POUR DOMMAGES OU DEFAUTS

12.1. Le fournisseur de services est chargé d'autoriser et permettre au destinataire l'accès à des services payants, appropriés pour la fourniture de service dans le cadre indiqué dans le contrat et CGV, et pour leur autorisation de fournir les services.

12.2. Le fournisseur de services met en garde explicitement le destinataire et celui-ci est conscient et doit être en d'accord avec ce qui suit:

a) l'information rendue accessible par le prestataire de services sur le portail Web ne lie pas et est de nature informative, ne constitue pas une recommandation, une offre ou proposition de signer un

contrat, sauf indication contraire explicite dans le CGV ;

b) le prestataire de services n'est pas responsable de l'exactitude ou de l'exhaustivité de ces informations ou si celle-ci est mise à jour;

c) conformément à la loi n ° 22/2004 coll. sur le commerce électronique, telle que modifiée et la loi n ° 128/2002 coll. sur le contrôle de l'état du marché intérieur dans les affaires de protection des consommateurs telle que modifiée et la loi n ° 284/2002 coll. tel que modifié, le prestataire de services est fondamentalement pas responsable du contenu du destinataire;

d) le prestataire de services est pas responsable et ne fournit pas le destinataire de services avec une garantie pour un fonctionnement continu ou sans faille du portail Web, y compris les références aux sites Web, pour la fourniture continue ou sans faille des services, leur accessibilité ou de la vitesse de connexion, ou le fait qu'ils sont aptes à destination du destinataire;

e) le prestataire de services n'a pas besoin d'enregistrer les données du destinataire mis sur le portail web,

f) en cas de communication par courrier électronique, les informations incluses dans ces e-mails ne seront pas sécurisés (codé).

12.3. Le destinataire est conscient et accepte qu'il utilise le service de par sa propre responsabilité et les risques, et que tous les coûts de l'utilisation des moyens de communication à distance nécessaire pour le destinataire d'utiliser les services sont supportés par le bénéficiaire.

12.4. Le destinataire est en outre conscient que le fournisseur n'est pas principalement responsable des défauts avec des services ou de la perte des données du destinataire ou d'autres dommages directement ou indirectement causés par la mauvaise sélection du service par le destinataire, l'utilisation incorrecte des résultats obtenus à l'aide le service, la violation des obligations du bénéficiaire découlant de la GBC, par exemple interférer avec le portail et / ou des services Web par le destinataire, ne respectant pas les instructions du fournisseur (principalement une utilisation incorrecte ou abusive du portail web et / ou service), des défauts ou des défaillances de postes de travail utilisés par le destinataire, ou tout autre matériel du destinataire ou des logiciels, des informations inexactes, incomplètes ou périmées accessibles sur le portail Web, la perte ou l'utilisation de données causées par une interruption, la limitation ou l'arrêt de la fourniture de services pour le destinataire y compris l'enlèvement de leur contenu (principalement les messages de destinataire ou profil personnel) en conformité avec la CGV, en cas d'intervention par des personnes ou des circonstances tiers excluant la responsabilité, y compris un cas de force majeure, de l'impossibilité du destinataire de se connecter au portail Web, en cas de matériel défectueux appartenant à des tiers ou des défauts causés par un autre imprévu événement non lié à l'origine de la fourniture du service ou d'autres événements non liés à la fourniture du service par le fournisseur et non la faute du fournisseur. La responsabilité du fournisseur en cas de dommages lors de la prestation de services en conformité avec ces CGV n'est donc pas indiquée dans les cas mentionnés ci-dessous et le fournisseur ne compense pas les dommages (y compris la perte de profits).

12.5. Si les services sont interrompus ou limités pour des raisons imputables au fournisseur, la responsabilité du fournisseur au destinataire est limitée seulement à la responsabilité pour le rétablissement de la fourniture de services ; le fournisseur n'a pas cette obligation en cas d'arrêt de la fourniture de services. Le bénéficiaire n'a pas le droit de faire des réclamations en matière de responsabilité pour les défauts ou les dommages (y compris la perte de profits).

12.6. Les parties contractantes ont convenu que toutes les obligations du fournisseur en fonction de leur responsabilité pour les défauts avec les services et les dommages sont évaluées dans le GBC, principalement dans les dispositions de cet article de la GBC.

12.7. Si le fournisseur viole les droits qui excluent la responsabilité des dommages et limite la

réparation des dommages conformément à la GBC ou de la loi, et si une telle violation entraîne des dommages prouvables au destinataire, le destinataire a seulement le droit d'exiger du fournisseur pour compenser prouvable, dommages directs (pas perdu profit) en dehors des dommages causés par des événements excluant la responsabilité et les cas conformément au § 374, § 376, 384 et 385 du code de commerce, prouvablement causé par le fournisseur. Les parties contractantes fondent la génération et la limitation des dommages à un montant ne dépassant pas le niveau de l'commande du destinataire.

12.8. Le destinataire est responsable des dommages causés à eux, au fournisseur ou à des tiers, principalement causés par le contenu du destinataire, ainsi que par le fait qu'ils ont fourni des données fausses, incorrectes ou trompeuses. Le destinataire est également entièrement responsable au fournisseur pour les dommages causés par des tiers dont ils autorisés à utiliser les services. Le bénéficiaire s'engage à verser une indemnité pour les dommages immédiatement à la demande du fournisseur.

13. Revendications politiques - responsabilité pour les défauts et la période de garantie

13.1. Cette politique sur les revendications valides applique aux procédures de réclamation. Le fournisseur est responsable des défauts dans les services et le destinataire doit immédiatement faire une demande par écrit au fournisseur conformément à la présente politique sur les revendications valides. La politique des revendications est liée aux services fournis par le bénéficiaire du prestataire sous la forme de commerce électronique sur le site Web du fournisseur.

13.2. En soumettant une commande au fournisseur, le bénéficiaire des services - le consommateur - confirme avoir lu la politique des revendications en entier et d'accord avec la politique des revendications et en même temps confirmé qu'ils ont été dûment informés des conditions et méthode pour faire une demande de services, y compris des données sur l'endroit où une demande peut être faite et sur la fourniture de réparations sous garantie conformément au § 18 par. 1 de la loi n ° 250/2007 coll. sur la protection des consommateurs, telle que modifiée (la «Loi»).

13.3. Le destinataire a seulement le droit de faire une demande au fournisseur de services sous garantie qui montrent les défauts et les erreurs causées par le fournisseur ou le prestataire, et la garantie sont liée à des services achetés auprès du fournisseur.

13,5. Réclamations politique dans ce formulaire concerne les affaires de traite tous les bénéficiaires de moins que d'autres conditions de garantie sont convenues dans le contrat. Informations sur les emplacements de service pour la garantie et le service après-garantie est fournie au bénéficiaire, le cas échéant, par téléphone ou par courriel.

13.6. Le destinataire de services s'engage à procéder à une inspection lors de la réception des services. S'il ne le fait pas, il ne peut prétendre à des défauts découverts lors de cette inspection s'il est prouvé que ces défauts dans les services existaient déjà au moment de la réception. Au cours de la période de garantie, le client a le droit de correction des défauts gratuitement après avoir présenté une réclamation, y compris les accessoires, la documentation et le manuel pour le représentant autorisé du fournisseur, ainsi qu'un document prouvant le paiement ou un certificat de garantie.

13.7. Si les services montrent des défauts, le bénéficiaire - consommateur - a le droit de faire une réclamation au fournisseur conformément aux dispositions § 18 para. 2 de la loi n ° 250/2007 coll. sur la protection des consommateurs, telle que modifiée, de sorte qu'ils offrent le service à l'adresse ou dans les locaux du fournisseur et de faire la demande par écrit et le livrer au fournisseur. Dans la demande, le destinataire indique avec précision le type et l'étendue des défauts. Le destinataire a également le droit de réclamer des services avec des personnes autorisées par le fabricant /

fournisseur pour effectuer des réparations sous garantie (ci-après « personne désignée »). Une liste des personnes désignées est donnée dans le certificat de garantie ou doit être envoyé au destinataire par le fournisseur à leur demande.

13.8. Les réclamations ou procédures pour les services qui ne peuvent être livrés sans préjudice du fournisseur, et qui sont installés, commencent à la date à laquelle toutes les conditions suivantes sont remplies :

a) la fourniture d'une forme complète des revendications par le bénéficiaire au fournisseur, b) un service d'inspection revendiqué par un tiers désigné par le fournisseur doit fournir au destinataire une inspection confirmation écrite concernant

13.9. L'ouverture d'une procédure de plainte est effectuée le même jour pour faire la demande. Les services confirment qui doivent être livrés dans les locaux du fournisseur, sauf par le fournisseur ou la personne désignée par le fournisseur (par exemple, prétend fournir le service directement à la « personne désignée ») ne sont pas déterminées. En cas de doute, contacter le fournisseur de services par téléphone ou par e-mail. Le fournisseur convient d'accepter la demande dans tous les locaux dans lesquels il est possible d'accepter une demande, qui est, à son siège social ou une personne désignée conformément à la disposition § 18 par. 2 de la Loi.

13.10. Dans le lieu déterminé conformément aux conditions générales de vente pour l'acceptation des revendications, le fournisseur doit assurer la présence d'une personne autorisée à traiter les demandes conformément à la disposition § 18 par. 3 de la Loi.

13.11. Le destinataire s'engage à réclamer des défauts avec les services du fournisseur sans délai inutile, sinon le destinataire renonce à réclamer l'autodétermination des défaillances des fournisseurs.

13.12. La personne ou le fournisseur désigné doit émettre la confirmation au sujet d'une demande de services au bénéficiaire - les consommateurs - dans un bien sélectionné par le fournisseur, comme un e-mail ou par écrit, qui doit être indiquée échecs avec précision dans les services, conformément à la disposition § 18 par. 5 de la loi et de demander au bénéficiaire - les consommateurs - de leurs droits en vertu de la disposition § § 622 et 623 de la disposition du Code civil. Si la demande est présentée en utilisant des moyens de communication à distance, le fournisseur doit immédiatement présenter la confirmation de la demande au bénéficiaire - Consommateur- ; si pas possible fournir une confirmation immédiate doit être soumis sans délai inutile, avec une application de gestion de documents, et la confirmation que la demande n'a pas été livré, si le destinataire a la possibilité de faire prétendre le contraire.

13.13. Selon le § 18 par. 4) de la Loi et sur la base de la décision du destinataire - consommateur, ce qui est leur droit conformément à la disposition § 622 et disposition § 623 du Code civil, le fournisseur ou «personne désignée» entreprend de déterminer la méthode de traitement à la demande conformément à la disposition § 2 point m) de la Loi immédiatement, dans les cas plus compliqués dans les trois jours à compter du début de la procédure de réclamations, et dans les cas légitimes, principalement ceux nécessitant une évaluation technique complexe de l'état des services, dans les 30 jours dès le début de la procédure de réclamation. Après avoir déterminé la méthode de traitement à la demande, le fournisseur ou la personne désignée doit traiter la demande immédiatement, et dans les cas légitimes la demande peut également être traitée plus tard. Cependant, la manipulation de la revendication ne doit pas prendre plus de 30 jours à compter de la date à laquelle la demande a été faite. Lorsque le délai de traitement de la réclamation expire, le destinataire - consommateur - a le droit de résilier le contrat ou a le droit à un remplacement du service avec une nouvelle. Le fournisseur informe le destinataire de la conclusion de la procédure de

réclamation sous une forme convenue par les deux parties au contrat (e-mail et lettre recommandée) et, en même temps, le fournisseur fournit un rapport de réclamation au destinataire - consommateur - en collaboration avec le service.

13.14. Conformément au § 18 par. 6 de la Loi, si le destinataire - consommateur - a fait une demande de services au cours des 12 premiers mois de la signature du contrat d'achat, le fournisseur ne peut refuser de traiter la demande fondée sur l'opinion d'experts ou une déclaration publiée par un autorisé, certifié ou personne accréditée ou d'une déclaration de la personne désignée (ci-après "évaluation d'experts des services"). Quels que soient les résultats de l'évaluation d'experts, le fournisseur ne peut pas exiger que le bénéficiaire rembourse les frais pour l'évaluation d'experts des services ou d'autres coûts liés à l'évaluation d'experts des services.

13.15 Conformément au § 18 par. 7 de la Loi, si le destinataire - consommateur - fait une demande de marchandises après 12 mois à compter de la signature du contrat d'achat et le fournisseur a rejeté la demande, dans le rapport de la demande, la personne qui a traité la demande doit indiquer à laquelle le bénéficiaire - consommateur - peut envoyer le service d'évaluation d'experts. Si le destinataire envoie le service d'évaluation d'experts à la personne désignée indiquée dans le rapport de la demande, les coûts pour l'évaluation experte du service, ainsi que tous les autres, les coûts connexes appropriés doivent être payés par le fournisseur quel que soit le résultat de l'évaluation d'experts. Si le destinataire - consommateur, par le biais d'une évaluation d'experts, prouve que le prestataire est responsable des fautes avec le service réclamé, ils peuvent soumettre à nouveau la demande ; la période de garantie est suspendue lors de l'évaluation d'experts du service. Le fournisseur doit payer tous les frais pour le destinataire lié à l'évaluation d'experts des services dans les 15 jours à compter de la date de la demande resoumise, ainsi que tous les coûts appropriés liés.

13.16. Le bénéficiaire n'a pas le droit de réclamer des fautes dont ils ont été informés par le fournisseur lors de la signature du contrat, ou sur lesquels ils doivent avoir été au courant dans les circonstances dans lesquelles le contrat d'achat a été signé. Le fournisseur se réserve le droit de remplacer un service défectueux par un autre service similaire.

13.17. Le destinataire - consommateur de - droit à une garantie du fournisseur se termine:

- a) par une manipulation inexperte, dommages pendant le transport, les dommages causés par l'eau, le feu, statique ou l'électricité atmosphérique ou d'autres conséquences d'une force majeure,
- b) en ne déclarant pas les défauts apparents lors de l'acceptation du service,
- c) en ne soumettant pas la preuve de paiement, un bon de livraison ou d'un certificat de garantie, les accessoires ou la documentation nécessaires liés au service,
- d) à l'expiration de la période de garantie de service,
- e) par des dommages physiques au service fourni causé par le bénéficiaire ou la manipulation du service par une personne non autorisée,
- f) à travers l'utilisation de service dans des conditions qui ne correspondent pas à l'environnement naturel en termes d'humidité, propriétés chimiques et mécaniques,
- g) par une manipulation non qualifiée et un traitement approprié pour prendre soin des services fournis,
- h) Par des événements inévitable et / ou imprévisible au cours des années applicable au service,
- i) Pour des dommages causés au service, par la destruction accidentelle, détérioration ou de parasites.

J) sur les dommages causés aux services par une surcharge ou ayant été utilisé d'une manière qui contredit les conditions indiquées dans la documentation, des règles générales, les normes techniques ou des règlements de sécurité.

13.18. Le fournisseur doit traiter la demande et mettre fin à la procédure de réclamation en utilisant l'une des méthodes suivantes :

- a) en fournissant un service de réparation,
- b) en remplaçant les services,

- c) en remboursant le prix d'achat du service,
- d) en accordant un rabais approprié à partir du prix du service,
- e) par l'intermédiaire d'une demande écrite avec un accusé de réception indiquant que le fournisseur a rempli ses fonctions,
- f) par le rejet légitime d'une réclamation.

13.19. Le fournisseur engage à délivrer un document écrit au destinataire en ce qui concerne la méthode de manipulation et le traitement d'une réclamation dans un délai de 30 jours à compter de la date de la demande étant faite, par la poste, par messagerie ou service de livraison, ou également par courriel.

13.20. La période de garantie pour les bénéficiaires - les consommateurs - pour les produits est de 24 mois (sauf s'il y a une autre période de garantie indiquée dans des cas particuliers) et il commence à la date de réception par le destinataire. Pour les services, il y a une période de garantie de 14 jours et si une réclamation ne se fait pas dans ce délai, la période de garantie se termine. La période de garantie pour les bénéficiaires - entrepreneurs - suit les dispositions du Code de commerce et ils doivent être conscient et en accord avec celle-ci.

13.21. La période de garantie est prolongée par la période durant laquelle le bénéficiaire ne pouvait pas utiliser le service en raison de son cours de réparation sous garantie.

13.22. Si le service a été remplacé par un service de meilleure qualité, le destinataire reçoit un document indiquant le remplacement mentionné et d'autres réclamations éventuelles faites sur la base du bordereau de livraison original comme indiqué dans le document. S'il y a un remplacement pour tout autre nouveau service, la période de garantie commence à partir de la date de réception de ce nouveau service.

13.23. Toutes les réparations sous garantie sont gratuites si, à partir du moment de la demande, le droit à une réparation sous garantie n'a pas mis fin, conformément au point 8.16 des présentes conditions générales d'affaires.

13.24. S'il est possible de remédier à un défaut, la demande sera traitée en fonction de la décision du destinataire, conformément à ces réclamations et conditions commerciales comme suit :

- a) le fournisseur assure que des défauts - erreurs sur les produits sont rectifiées, ou
- b) le prestataire assure que les défauts - erreurs sur le service défaillant sont rectifiées.

13.25. S'il y a un défaut qui ne peut être corrigée ou si elle est une seule, faute répétée qui peut être corrigée, ou s'il y a un plus grand nombre de différents défauts rectifiable empêchant l'utilisation appropriée du service si irréprochable, en fonction de la décision du destinataire, le fournisseur doit gérer la demande, conformément au point 8.13 de ces réclamations et conditions commerciales de la manière suivante:

- a) en remplaçant le service avec un autre, fonctionnel, identique ou
- b) si le fournisseur ne peut pas donner un remplacement, il traitera la demande en émettant un avoir pour le service défaillant.

13.26. La gestion des sinistres est uniquement liée à des défauts indiqués dans le formulaire de demande.

13.27. Pour une réclamation, un défaut rectifiable récurrent est considéré comme un seul défaut rectifiable qui se produit plus de deux fois.

13.28. Pour une réclamation, un nombre plus grand de variables défauts rectifiable est considéré comme la présence de plus de trois défauts rectifiables simultanément.

13.29. Pour une réclamation de la demande, la période au cours de laquelle le bénéficiaire, conformément au contrat, ne peut pas utiliser correctement l'article en raison d'une défaillance des services, il s'agit d'une période ne dépassant pas un total de 180 jours.

13.30. Le droit du bénéficiaire de réclamer une défaillance des services est épuisé après qu'il est sollicité le fournisseur pour remédier à ce défaut, conformément à l'article 8.8 de ces réclamations et conditions commerciales, et quel que soit le résultat de la demande, ils ne sont plus autorisés répéter

celle-ci pour la même faute unique, (non applicable à une faute du même type).

13.31. Si le fournisseur met fin à la procédure de réclamation comme un rejet légitime de la demande, mais la faute dans le service existe objectivement et n'a pas été rectifiée, le récepteur peut exercer ses droits par la décision d'être rectifiées par la Cour.

13.32. Le destinataire a la possibilité de réclamer des services d'échange de défaut devrait immédiatement exprimer aux deux (2) jours après le retour du fournisseur de services défectueux à un crédit de 90% du service d'origine pour être utilisé dans un nouveau service fournisseur. Ce crédit peut être utilisé pour un nouveau service qui expirera dans les 30 jours civils après l'octroi du crédit. Conditions d'utilisation du crédit :

a) si le dépôt d'un nouveau service est plus élevé que le crédit accordé, le destinataire doit payer la différence selon les conditions de paiement indiquées.

b) si le dépôt d'un nouveau service est inférieur au crédit accordé, le crédit restant sera perdu.

Le nouveau service peut être réclamé que par une défaillance dans le temps restant disponible pour réclamer le service d'origine. La nouvelle période de la demande ne fera pas référence au nouveau service.

14. L'article Résiliation du contrat par le bénéficiaire

14.1. Le destinataire - Consommateur :

14.1.1. Selon la Loi relative à la protection des consommateurs dans les ventes à domicile ou la vente par correspondance en conformité avec la loi n ° 102/2014 Coll, le destinataire - Consommateur - a le droit de résilier le contrat dans les sept jours ouvrables à compter de l'acceptation du service, bien qu'il soit nécessaire de remettre une lettre au sujet de la résiliation du contrat au fournisseur dans un délai fixé. Le destinataire - consommateur - a également ce droit s'ils recueillent personnellement les services commandés par l'intermédiaire d'internet depuis les locaux du fournisseur.

14.1.2. Le destinataire - consommateur - s'engage à retourner les services complets, avec une documentation complète, en bon état et, si possible, y compris l'emballage d'origine et dans l'état dans lequel ils ont été reçus. Si l'article retourné est incomplet ou endommagé, le fournisseur peut déduire une somme correspondant du prix. Les fonds seront retournés au destinataire - consommateur - dans les 15 jours à compter de la date de résiliation du contrat par le bénéficiaire a pris effet.

14.1.3. Le fournisseur n'est pas dans l'obligation d'accepter une demande de produits ne correspondant pas aux normes d'hygiène après l'expiration de la période de 14 jours indiqué dans la loi n ° 102/2014 coll.

14.1.4. Si le bénéficiaire décide de résilier le contrat dans un délai imparti, de sorte que le retrait soit traité rapidement, il est nécessaire de fournir un service revendiqué à l'adresse du fournisseur ainsi qu'une lettre ci-jointe en indiquant la raison possible pour le retrait du contrat (non requis) indiquant le numéro du document d'achat et le numéro de compte bancaire, ou indiquant si le montant doit être payé comme virement bancaire ou utilisé pour une autre location.

14.1.5. Le destinataire est conscient du fait que si les services sont accompagnés par des cadeaux, un acte de donation entre le prestataire et le destinataire est signé sous réserve que si le destinataire - consommateur - exerce son droit de résilier le contrat en vertu du § 12 de Loi n ° 102/2014 coll., l'acte de donation perd de son efficacité et le destinataire s'engage à restituer aussi des cadeaux liés au service rendu. Bénéficiaire est tenu de restituer le don dans les conditions suivantes : 1. Le cadeau d'une valeur élevé à 50 €. Les biens loués sont retournés dans les 30 jours suivant la livraison.

14.1.6. Lorsque toutes les conditions mentionnées ci-dessus ont été remplis pour le retour d'un service, les frais de transport sont à la charge du fournisseur - et le retour de la somme financière doit être effectué par virement bancaire.

14.1.7. À moins que le prestataire et le bénéficiaire - consommateur - en conviennent autrement, le bénéficiaire - consommateur - ne peut pas se retirer d'un contrat, dont le sujet est:

a) la fourniture d'un service si le service a commencé avec l'accord du bénéficiaire - consommateur - avant l'expiration du délai de rétractation du contrat, conformément au § 12 paragraphes 1 à 3 de la

loi n ° 102/2014 coll.

- b) les ventes de biens ou de prestation de services dont le prix dépend de la fluctuation des prix sur le marché financier, que le fournisseur ne peut pas influencer,
- c) la fourniture de services en vertu du bénéficiaire - consommateur - des exigences particulières, des services conçus spécialement pour un consommateur ou de services qui, en raison de leur nature, ne peut pas être retourné ou en raison de désintégration rapide,
- d) la vente d'une œuvre audiovisuelle, une piste de la bande sonore ou sonore-visuel d'une performance artistique ou d'une œuvre multimédia déballés par le destinataire,
- e) la vente de journaux, de magazines et de périodiques,
- f) la loterie et autres jeux similaires.

14.2. Le destinataire - entrepreneur :

14.2.1 Si le destinataire est un entrepreneur, le retrait du contrat est régi par les dispositions du Code de commerce si celui-ci traite d'une violation substantielle du contrat. Le destinataire - entrepreneur - peut proposer une alternative en cas de retrait du contrat donné, en fonction de l'état du service rendu, la garantie perdu et le prix actuel du service rendu. L'état des services doit être évalué par le fournisseur.

Si les parties ne sont pas d'accord sur des conditions acceptables pour les deux parties, le service sera restitué à la charge du fournisseur. Le fournisseur est autorisé à facturer le destinataire - entrepreneur - pour les autres coûts encourus possibles.

15. Autres dispositions

15.1. Si l'accès à certaines informations sur Turbado.eu Ltd et le site web Turbado.fr sont conditionnées par la fourniture de données qui pourrait être de nature personnelle en conformité avec la loi n ° 122/2013 coll. sur la protection des données personnelles, en fournissant de telles données, le destinataire de services est d'accord avec son utilisation, le traitement et l'archivage par Turbado.fr et Turbado.eu Ltd.

15.2 Les données personnelles seront traitées de manière confidentielle et en conformité avec la Loi sur la protection des données personnelles.

15.3. Les données personnelles seront utilisées exclusivement dans le but de traiter cette relation contractuelle et de livrer les produits et services. Toutes les données seront stockées et traitées dans le respect de la loi n ° 122/2013 valide coll. sur la protection des données personnelles et autres réglementations juridiques généralement contraignantes. Les données personnelles du destinataire de services ne seront pas fournies à des tiers. En signant un contrat de location, le bénéficiaire des services payants permet au prestataire, en conformité avec le contrat sur la représentation de l'entreprise conformément au § 652 de la loi n ° 513/1991. de la Loi sur le code et coll commercial n ° 122/2013. sur la protection des données personnelles tel que modifié, la mise à disposition de leurs données personnelles vers un pays tiers, en particulier aux Etats-Unis, à la société Turbado UE LLC.

16. DISPOSITIONS FINALES

16.1. La relation juridique entre le prestataire et le bénéficiaire des services non traitée dans le contrat et GBC suivre la législation de la République slovaque, la loi n ° 22/2004 coll. sur le commerce électronique, telle que modifiée et la loi n ° 128/2002 coll. sur le contrôle de l'état du marché intérieur dans les affaires de protection des consommateurs telle que modifiée et la loi n ° 284/2002 coll. telle que modifiée, la loi n ° 513/1991 coll. Code de commerce tel que modifié, si le bénéficiaire des services est un sujet d'affaires conformément au § 262 par. 1 et § 262 par. 2 du Code de commerce, les parties ont convenu par écrit que leur relation contractuelle, non traitée dans les relations a déclaré au § 261 du Code de commerce, doivent suivre le Code de commerce, à l'exclusion Loi n ° 40/1964. Le Code civil tel que modifié, la relation juridique suit plus la loi n ° 618/2003 coll., la Loi sur le droit d'auteur et la loi n ° 122/2013 coll. sur la protection des données personnelles.

- 16.2. Les relations entre le prestataire et le destinataire de services qui est une entité physique qui, lors de la fermeture et l'exécution d'un contrat, ne sont pas agir dans le cadre de leurs activités entrepreneuriales affaires ou autres, ou dans l'exercice de leur travail, et est un consommateur dans le respect des dispositions § 52 par. 4 de la loi n ° 40/1964., Le Code civil tel que modifié, suivre la GBC avec l'application subsidiaire du § 52 et de la loi n ° 40/1964.,_Le Code civil tel que modifié.
- 16.3. Les divers accords du contrat prévalent sur l'application de la CGV. En cas de litige entre le contrat et la CGV, les clauses contractuelles priment.
- 16.4. Les droits et obligations découlant du contrat sont transférés au successeur légal au fournisseur. Le transfert des droits et obligations du bénéficiaire résultant de la relation contractuelle d'une tierce personne n'est possible sans limitation au destinataire.
- 16,5. La nullité d'une disposition de la CGV n'a aucune incidence sur l'ensemble du CGV, sauf dans le cas où les liens de droit telle invalidité autour de la CGV. Dans de tels cas, les parties contractantes conviennent que la disposition invalide est remplacée par celle qui, dans son contenu et de sens, est plus proche du contenu et le sens de la disposition invalide originale.
- 16.6. Ces CGV deviennent invalides à la date de nouvelle CGV devenir valide.
- 16.7. Le courant GBC sont publiés vingt-quatre (24) heures par jour via Internet sur le site Web du fournisseur, <http://www.turbado.fr/>, et sont disponibles sous forme imprimée auprès du siège social du fournisseur.
- 16.8. Ces CGV deviennent valide et en vigueur à partir du 11 Août 2014. Le CGV sont automatiquement en vigueur pour tous les destinataires qui utilisent déjà des services / et pour le portail web même si avant cette date, à la date de l'efficacité de la CGV par le destinataire en utilisant les services après que date. Bénéficiaire peut exprimer le désaccord par écrit et se retirer du contrat conformément à CGV.
- 16.9. Tout litige sera résolu devant la juridiction locale en République slovaque.
- 16.10. Le Slovaque est la langue de communication pour la durée du contrat.
- 16.11. Toute réclamation par les consommateurs seront traitées en conformité avec la loi n ° 250/2007 coll. sur la protection des consommateurs. Les revendications par les bénéficiaires de services - entrepreneurs - doivent être traités suivants du Code de commerce. Les réclamations doivent être faites par écrit à l'adresse de l'entreprise de Turbado.fr comme indiqué au point 1.1 de ces CGV.
- 16.12. Les contrats résiliés pour une période déterminée peut être résilié à tout moment au cours de la période convenue, tandis que dans de tels cas, la validité du contrat se termine le dernier jour de la période convenue indiquée dans l'avis remis à l'autre partie. Les contrats fermés pour une durée indéterminée peuvent être résilié à tout moment pendant la durée du contrat, tandis que dans de tels cas, la validité du contrat se termine le dernier jour de l'année civile indiquée dans l'avis remis à l'autre partie.
- 16.13. Si le contrat a été résilié sous forme écrite, en expliquant les dispositions relatives au contenu de la relation juridique, des accords individuels énoncés dans le contrat écrit qui diffèrent sur le contenu de ces CGV prévaloir.

Date: Le 11 Août 2014